50e ANNÉE. — N° 17.473

DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et Dordogne	13f	24f	45f
France et Colonies	14f	26f	48f
Etranger	18f	35f	65f

La Petite Gironde

15 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 15 c.

VENDREDI 7 MAI 1920

Fr. SAINT ETIENNE

SOLEIL : lever 5h45; coucher 8h12

LUNE : D. Q. le 11; N. L. le 18

PAS D'ÉQUIVOQUE !

La grève déclanchée par les cheminots pour imposer certain projet de nationalisation des chemins de fer, projet de caractère politique et d'allure révolutionnaire, a nettement échoué. Pour sauver la face, la C. G. T. fait mine de croire qu'il y aurait une conciliation possible entre ses conceptions anarchiques et « les projets élaborés par le gouvernement ».

Il ne faut pas d'équivoque ni dans la forme ni dans le fond. La nationalisation des chemins de fer telle que l'entendent le ministre des travaux publics, M. Le Trocquer, et le gouvernement, n'a qu'une vague homonymie avec les fantaisies de la C. G. T., et c'est par un abus du mot, comme par une simple coïncidence, que ces systèmes paraissent s'affronter.

Et d'abord, le projet de M. Le Trocquer est bien antérieur au mouvement de grève des cheminots. Aussi éloigné du soviétisme que de l'étatisme, il répond aux idées exprimées par nous à maintes reprises. Il a pour but de donner satisfaction aux besoins du trafic, aux intérêts du public, en remédiant dans la plus large mesure possible à cette heure à la crise des transports qui nous a fait tant de mal.

Un statut de cette importance, qui touche à tant de problèmes complexes de la circulation, ne saurait être élaboré et voté en quelques jours. Les pourparlers avec les Compagnies — elles ne sont pas tout de même des quantités négligeables en l'espèce, semble-t-il ? — se poursuivent sur des détails techniques. On a dû les interrompre pendant les débats sur le budget, qu'il fallait dresser et voter de toute urgence. L'étude va être reprise et conduite avec esprit de méthode et de décision.

Mais, encore une fois, cette nationalisation est inspirée par un intérêt « national ». C'est dire qu'elle n'a aucun point commun, dans le principe et dans l'application, avec la prétendue nationalisation de la C. G. T., dictée par de tout autres préoccupations. La nationalisation de la C. G. T., c'est la remise des services publics à une minorité armée contre la nation, c'est l'organisation du désordre, de l'anarchie et de la révolution. La nationalisation envisagée par le gouvernement prétend au contraire sauvegarder l'intérêt général, intensifier la vie du pays, collaborer avec tous les éléments des services de transports, du personnel aux directeurs des Compagnies.

On voit qu'il y a un abîme entre les conceptions administratives du gouvernement et les fantaisies politiques de la C. G. T., dont Jouhaux a pu dire, d'ailleurs, qu'elles n'étaient pas encore au point. On s'en doutait. Il n'y a donc aucune « confrontation » possible. Le projet de M. Le Trocquer, mis au point, équilibré et harmonisé, sera soumis prochainement à la Chambre, qui le votera, nous en avons l'assurance.

Et le vote de la majorité ne se confondra pas sans doute avec celui des socialistes, car le gouvernement a pour but l'amélioration de la crise, l'apaisement, tandis que les socialistes et la C. G. T. ne voient dans ces difficiles problèmes que prétexte à agitation violente, révolutionnaire et anti nationale.

L'ARMEMENT et les effectifs de l'Allemagne

Paris, 5 mai. — M. Girod, député, avait demandé au ministre de la guerre s'il est exact que l'armée allemande comptera à l'heure actuelle : 1. 15,000 canons; 2. plus de 3 millions d'hommes, savoir : 200,000 de la reichswehr, 400,000 de l'ancienne armée, 250,000 de la sicherheitswehr, 2 millions 250,000 de gardes d'habitants.

D'après les renseignements fournis dans la réponse du ministre, le gouvernement allemand a déclaré avoir détruit, entre l'armistice et la mise en vigueur du traité, 2,500 pièces d'artillerie. D'autre part, conformément à l'article 137 du traité de paix, le gouvernement allemand a demandé, pour les places que l'Allemagne est autorisée à conserver, 1,500 pièces légères, 500 pièces de défense contre avions, 2,960 pièces lourdes, dont 2,100 pièces et batteries et 860 tubes de rechange. Ces chiffres ayant paru notoirement exagérés, le général Nollet a fait toutes réserves au sujet de cette demande, et a prescrit de faire vérifier les besoins en armement des ouvrages en question. Le contrôle est en cours.

En ce qui concerne les effectifs, l'Allemagne aurait encore sous les armes : reichswehr, 284,000 hommes; corps francs, 30,000 à 40,000 hommes (chiffres donnés sous réserve); ancienne armée, 100,000 hommes; sichehheitpolizei, 1 million 200,000 hommes (sous toutes réserves) : gardes d'habitants.

Les navires allemands remis aux alliés

Londres, 5 mai. — Aujourd'hui, à la Chambre des communes, le colonel Craig, secrétaire parlementaire de l'amirauté, a dit que l'Allemagne a déjà remis aux alliés 4 cuirassés, 3 croiseurs légers, 26 contre-torpilleurs. On s'attend à ce qu'elle livre deux autres cuirassés dans les premiers jours de mai.

Parmi les navires ci-dessus mentionnés sont compris les navires récupérés après le sabordage de Scapa-Flow.

Un député ayant demandé si les vaisseaux de guerre allemands attribués à diverses puissances seront détruits, le colonel Craig a répondu que ces vaisseaux seront détruits sauf 5 croiseurs légers et 10 destroyers qui seront incorporés à la flotte française, et un même nombre à la flotte italienne. Six torpilleurs seront attribués à la Pologne et six au Brésil.

Ce que l'Allemagne demanderait à Spa

Berlin, 6 mai. — On déclare à la chancellerie que l'Allemagne désire tout particulièrement que les points suivants soient élucidés :

1. Le total de l'indemnité à payer;
2. Les modalités de paiement de cette indemnité;
3. La question du remplacement des navires, du bétail;
4. Les mesures à prendre pour le maintien de l'ordre dans le Reich, et notamment la question des effectifs de l'armée.

L'Allemagne demandera en outre son admission prochaine à la Ligue des nations ainsi que sa participation aux délibérations du Conseil suprême.

Nouvel incident à Francfort

Mayence, 6 mai. — Un nouvel incident s'est produit à Francfort. Les autorités militaires françaises ont requis le chef de la police de livrer les armes emmagasinées pour la police auxiliaire depuis la révolution. Les armes furent livrées, mais le chef de police envoya immédiatement sa démission au gouvernement de Berlin et avisa de sa décision le général Vinatier, commandant les troupes d'occupation.

Ce préfet ne croit plus pouvoir assumer la responsabilité du maintien de l'ordre parce que les autorités d'occupation n'ont laissé aux 1,500 hommes de police de la place que 500 fusils, en dehors du pistolet et du sabre dont chaque policier est armé.

Nouveaux désordres provoqués par les Allemands en Haute-Silésie

Oppel, 6 mai. — Les agents de la propagande allemande pangermaniste de Breslau et de Berlin, après avoir provoqué les désordres de dimanche à Oppel, ont commis de nouveaux actes de terrorisme. C'est ainsi que, le 3 mai, ils ont frappé et prétendu arrêter, malgré son caractère diplomatique, le comte Grochosky, attaché au consulat général de Pologne. Le 4, les mêmes individus ont saccagé les bureaux d'un journal de langue polonaise et essayé d'envahir à nouveau le consulat de Pologne.

La Hongrie a dix jours pour accepter la rédaction du traité

Versailles, 5 mai. — Le colonel Henry ayant reçu du ministère des affaires étrangères la réponse du Conseil suprême aux contre-propositions hongroises l'a remise cette après-midi, à quatre heures, à l'hôtel des Réservoirs, sans cérémonie, à M. Praznowski, chef de la délégation hongroise à Versailles.

La réponse, qui comprend une quarantaine de pages, expose les raisons pour lesquelles le conseil suprême n'a pu modifier les frontières assignées à l'Hongrie par le projet de traité. Dans des régions où les populations sont aussi enchevêtrées, l'application du plébiscite se heurterait à des difficultés insurmontables.

En dehors des clauses territoriales qui restent sans changement, certaines concessions sont faites au gouvernement hongrois dans l'application des principes posés par le traité. La réponse les énumère point par point.

Elle est accompagnée d'un texte rectifié du traité que les plénipotentiaires hongrois devront signer.

La réponse des alliés est précédée d'une lettre d'envoi conçue en termes très modérés, et par laquelle la délégation hongroise est informée qu'un délai de dix jours lui est imparti pour accepter la rédaction définitive du traité. Ce délai court à partir du jeudi 6 mai.

LA RÉVOLUTION AU MEXIQUE

L'escadre américaine prête à intervenir

Washington, 6 mai. — Les rebelles du Sonora ont nommé M. Adolfo de La Huerta, président provisoire; le général Calles, ministre de la guerre, et le général Alvarado, ministre des finances. Dans une proclamation, le nouveau président a engagé les étrangers à placer leurs capitaux au Mexique.

Les lignes télégraphiques coupées

Washington, 6 mai. — Pour la première fois depuis le soulèvement du Sonora, les Compagnies des câbles ont refusé d'accepter des messages destinés à Mexico, ce qui laisse supposer que les rebelles ont coupé les lignes télégraphiques.

Une escadre américaine prête à partir pour le Mexique

Washington, 6 mai. — M. Daniel, secrétaire d'Etat à la marine, vient de donner l'ordre à une division de contre-torpilleurs d'appareiller immédiatement pour Kew-West. Cette mesure a été prise en vue d'une intervention éventuelle de l'Amérique dans les eaux mexicaines.

EN RUSSIE

Capitulation des troupes de Denikine

Londres, 5 mai. — Un communiqué bolchevik du 4 mai annonce que les restes de l'armée du général Denikine et les contingents cosaques du Kuban, commandés par les généraux Bukretoff et Morozoff, ont capitulé. La force de ces effectifs est de 60,000 hommes. Le communiqué ajoute qu'un butin immense a été capturé par les troupes rouges à Bakou.

Quelques résultats de nationalisation

Paris, 6 mai. — La « Correspondance russe », éditée par le ministère des affaires étrangères de la République des Soviets, et à laquelle collaborent Lenine, Trotsky, Tchitchérine, Krassine, etc., publie d'intéressants extraits du rapport présenté au Congrès des conseils économiques de Russie par le président du conseil suprême économique, M. Rykof. Ce rapport a trait aux conséquences de la guerre civile et à la désorganisation qu'entraîna en Russie la nationalisation de certaines grandes industries.

Transports. — Actuellement, la proportion des locomotives en état de fonctionner est au maximum de 40 %. Le nombre des remises en état diminue rapidement. Il s'élève actuellement à 2 %. Le nombre absolu des locomotives diminue chaque mois de 200.

La situation de l'industrie. — On peut dire que presque toute l'industrie a passé aux mains de l'Etat et des organes soviétistes, et que l'industrie exploitée par des propriétaires privés et des fabricants est anéantie. La moitié au maximum de ces entreprises est en exploitation; toutes les autres sont fermées et arrêtées. Les entreprises nationalisées sont de toutes les plus importantes. Six cents d'entre elles sont obligées de chômer. Bref, le chiffre de 30 % de la production normale s'applique à toutes les branches.

L'industrie textile, qui est complètement nationalisée, a été réduite au chômage à cause du manque de matières premières. La production de cette industrie en 1919 n'atteint que 10 % de la production normale. Trotsky conclut à son tour :

« Notre situation ressemble à celle d'une grande demeure dont on aurait enlevé les fondations. Notre demeure est ébranlée depuis le haut jusqu'en bas, et une partie s'est écroulée. On ne peut s'étonner que d'une chose, c'est que 20 à 30 % de la population survive. »

Sans commentaires.

Les bolcheviks ne veulent pas relâcher les Français prisonniers

Paris, 6 mai. — Les pourparlers relatifs à l'échange des prisonniers entre le gouvernement des Soviets et les alliés semblaient avoir définitivement abouti à un accord; mais depuis quelques jours, Litvinoff a modifié son attitude. Il invoque les difficultés de transport créées par l'offensive polonaise, et l'on a l'impression qu'il veut rattacher à cette question la question du rapatriement des nationaux alliés.

Le pétrole saisi par les bolcheviks à Bakou

Moscou, 6 mai. — Les troupes bolchevistes ont capturé à Bakou 25 millions de pouds de kérosène, 2 millions de pouds d'essence, 1 million 250,000 pouds d'huile de graissage, 115 millions de pouds de mazout, 80 millions de pouds de pétrole brut. (Le poud vaut environ 16 kilos.)

EN ESPAGNE

Le nouveau cabinet

Madrid, 5 mai. — M. Dato a constitué le nouveau cabinet. Les portefeuilles sont répartis ainsi : présidence et marine, M. Dato; intérieur, M. Bergamin; affaires étrangères, marquis de Lema; guerre, vicomte de Eza; justice, M. Bugallal; finances, M. Dominguez Pascal; travaux publics, M. Optunio; instruction publique, M. Espadar; travail et ravitaillement, M. Canal.

EN ANGLETERRE

L'extraction du charbon augmente en Angleterre

Londres, 6 mai. — Au cours de la semaine écoulée, on a enregistré une augmentation de près de 100,000 tonnes dans la production du charbon.

CHEMINOTS, MINEURS ET INSCRITS

La situation est excellente, déclare M. Le Trocquer

Le gouvernement n'engagera pas de pourparlers avant la reprise du travail

Paris, 6 mai. — *Il semble y avoir une détente très sensible dans le mouvement de grève du cartel. La grève des cheminots tire à sa fin. Partout on signale un mouvement ascensionnel de rentrées. Malgré un effort de propagande assez violent en certains endroits, les défections sont de plus en plus réduites et le service est à peu près régulier.*

Chez les inscrits et les dockers, la situation reste stationnaire avec plutôt une tendance au fléchissement. L'impression en plusieurs centres maritimes est que de nombreux chômeurs s'empresseraient de reprendre le travail si leur sécurité était assurée par d'efficaces moyens de protection. Cette impression se trouve chez les mineurs, dans les bassins touchés par les chômages.

Enfin, la grève des métallurgistes, qui devait commencer ce matin et qui est contremandée par la C. G. T. et l'Union des Syndicats n'apparaît pas encore comme effective. L'échec du mouvement esquissé paraît certain.

Ainsi que nous l'avons indiqué, les députés républicains-socialistes du groupe Briand-Viviani-Painlevé ont déposé à la Chambre, depuis un mois, un projet de réorganisation de chemins de fer. De son côté, M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, a annoncé, bien avant la grève, qu'il finissait de mettre au point un projet ayant le même objet, qui sera déposé le 18 mai, à la rentrée de la Chambre.

Les députés socialistes unifiés ne pouvaient pas ignorer le projet Briand-Viviani-Painlevé, et M. Jouhaux savait par M. Le Trocquer quelles étaient les intentions du ministre. Comment, dans ces conditions, la C. G. T. et la Fédération des cheminots — comment et pourquoi ? — ont-elles caché ces faits à leurs adhérents et ont-elles proclamé dans leurs appels à la grève la carence du gouvernement. Pourquoi ?.. les travailleurs qu'elles ont lancé dans l'aventure pourraient le leur demander.

On comprend l'insistance de la C. G. T., soucieuse de causer avec le gouvernement pour donner l'illusion à ses derniers fidèles qu'elle demeure l'arbitre de la situation. En réalité, la partie est perdue. Les dirigeants de la commission administrative sont dans une impasse, et leurs troupes se débandent dans les milieux qui leur étaient le plus favorable.

Après l'échec de la Fédération des cheminots, la C. G. T. est obligée de constater la vanité de ses efforts pour rattacher au mouvement les grosses unités. L'attitude des métallurgistes est caractéristique à cet égard. Elle donne à la grève générale son véritable caractère. Elle lui enlève toute portée et toute excuse.

PAS DE POURPARLERS AVANT LA REPRISE DU TRAVAIL

Paris, 5 mai. — A la présidence du conseil on n'envisage pas l'ouverture de pourparlers avec la C. G. T. avant la reprise complète du travail.

On fait d'ailleurs observer que ces pourparlers ne pourraient avoir aucune base. La Chambre sera, en effet, saisie dès sa rentrée du projet de loi de nationalisation des chemins de fer que M. Le Trocquer avait déjà annoncé dès le 2 avril et que les Compagnies des chemins de fer étudient elles-mêmes depuis cette époque.

D'autre part, la commission des travaux publics est actuellement saisie d'une proposition de loi signée de M. Charlot et de ses collègues du groupe républicain socialiste, parmi lesquels MM. Viviani et Briand, et qui tend à établir pour les chemins de fer et pour les mines un régime analogue à celui prévu dans le projet récemment voté par la Chambre et concernant les forces hydrauliques. D'ailleurs, M. Le Trocquer ne se cachait pas pour dire récemment qu'il ne lui était guère possible de causer avec des personnes comme Sirolle, Monmousseau, Lévêque, Dejonequère, puisque tous les quatre sont sous le coup d'instructions judiciaires, l'un d'eux arrêté et que les autres le seront peut-être bientôt !

« SITUATION EXCELLENTE, » DÉCLARE M. LE TROCQUER

Paris, 5 mai. — M. Millerand, président du conseil, a conféré ce matin, comme il le fait d'ailleurs quotidiennement, dans son cabinet du ministère des affaires étrangères, avec MM. Steeg, ministre de l'intérieur; Le Trocquer, ministre des travaux publics, et les directeurs des grands réseaux d'intérêt général. A l'issue de cette délibération, le ministre des travaux publics, interrogé sur la situation, a déclaré :

« La situation ?.. Mais elle reste toujours excellente sur les chemins de fer, où les rentrées ne cessent de s'accentuer. Sur les réseaux la grève peut être considérée comme virtuellement terminée. En ce qui concerne les mines, les travailleurs des centres importants du Nord et du Pas-de-Calais étaient au travail ce matin, c'est tout dire. Au point de vue des dockers, toutes les manutentions essentielles sont assurées dans les ports. Quant aux services maritimes, tous les départs prévus à notre programme établi suivant un ordre d'urgence ont pu être effectués. »

LA FÉDÉRATION DES CHEMINOTS COMPLÈTE SON BUREAU

Paris, 6 mai. — La Fédération des cheminots a désigné pour remplacer momentanément ses trois secrétaires, MM. Monmousseau, Lévêque et Midol, MM. Lardeux, du réseau de l'Etat, et Bruges, secrétaire de l'Union des Syndicats de l'Est. En outre, MM. Le Guoun et Vaucouleux ont été délégués comme agents de liaison avec la C. G. T., en remplacement de MM. Sirolle, arrêté hier, et Monmousseau. La commission exécutive déclare, d'autre part, se solidariser entièrement avec M. Sirolle.

L'ŒUVRE DE L'UNION CIVIQUE

Paris, 5 mai. — Fondée depuis quelques semaines seulement, l'Union civique avait, avant le 1er mai, déjà classé plusieurs milliers d'inscriptions pour des emplois correspondant aux aptitudes des adhérents, et a pu ainsi mettre un personnel à la fois éprouvé et animé de la meilleure volonté à la disposition des différents services publics. En deux fois, le 29 et le 30 avril, la Compagnie du chemin de fer Métropolitain lui a, en prévision du chômage du 1er mai, demandé un total de près de 700 volontaires à répartir entre les diverses catégories de travail.

Aux Compagnies de chemins de fer elle a pu remettre les offres d'environ 600 volontaires : mécaniciens, chauffeurs, aiguilleurs, agents de la voie, chefs de train, contrôleurs, receveurs, manœuvres, dont les deux tiers pour les emplois techniques.

Elle tenait à la disposition des services des usines municipales — eau, gaz, électricité — environ 150 spécialistes.

Le mouvement des inscriptions ne s'est atténué, tout au contraire, sous la menace de la grève générale. Il a pris une extension nouvelle, et c'est 4,000 volontaires que l'Union civique a vu venir à elle avec un souci de se mettre au service de la collectivité.

CETTE FOIS LORIOT EST ARRÊTÉ

Paris, 6 mai. — Le syndicaliste Loriot a été arrêté ce matin, à six heures, à son domicile, à la Villette, par les inspecteurs de la Sûreté. Il a été conduit immédiatement au palais de justice pour être mis à la disposition de M. Jousselin, juge d'instruction.

Loriot est inculpé de complot contre la sûreté intérieure de l'Etat, en vertu des articles 87, 88 et 89 du Code pénal.

REVOCATIONS

Paris, 5 mai. — Sur le réseau d'Orléans, vingt-cinq agents récidivistes, punis lors de la dernière grève, ont été révoqués. La Compagnie révoque de même les agents convaincus de faits caractérisés de grève; elle rayera de ses cadres ceux qui n'auront pas répondu, lundi, à la mise en demeure de reprise du travail, ce fait constituant une rupture de contrat.

Paris, 6 mai. — L'administration des chemins de fer de l'Etat communique les noms des vingt-huit agents révoqués sur son réseau, parmi lesquels se trouvent Lévêque et Monmousseau.

LA SITUATION SUR LES RÉSEAUX

Paris, 6 mai. — La situation sur l'ensemble des réseaux demeure ce matin très favorable.

Sur le réseau du **Nord**, la marche régulière des trains n'a jamais été entravée. Le Syndicat du réseau a donné aux agents défaillants l'ordre de reprendre le travail.

Sur le réseau de l'**Est**, situation normale également.

Sur les autres réseaux, on constate de jour en jour une amélioration progressive des services, qui se rapproche de plus en plus de la normale.

Sur l'**Orléans**, la situation demeure sans grand changement en ce qui concerne le nombre de grévistes. Mais grâce au concours dont dispose la Compagnie, le service se rapproche de plus en plus de la normale. Le nombre de trains de marchandises a encore augmenté hier, s'élevant à 436. Les gares de triage fonctionnent normalement.

Sur tout le réseau de l'**Etat**, la situation reste la même.

Sur le **P.-L.-M.**, la situation reste stationnaire. La détente serait complète si les meneurs ne faisaient pas des efforts énorme pour empêcher les rentrées. Les grands trains de voyageurs continuent à fonctionner entièrement et régulièrement. On a pu renforcer le service de la banlieue de Paris. Les transports de denrées et en particuliers de primeurs du Midi sont assurés.

LES MÉTALLURGISTES QUI NE MARCHENT PAS

Paris, 6 mai. — Le Syndicat ouvrier de la métallurgie publie une protestation contre le mouvement de grève révolutionnaire qu'on essaie d'étendre à cette industrie. Il engage fortement ses adhérents à ne pas le suivre.

LA SITUATION S'AMÉLIORE DANS LES MINES

Paris, 5 mai. — A la fin de la journée, la situation dans les mines était la suivante :

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, travail complet.

A Saint-Etienne, 3,127 travailleurs sur un effectif de 14,000.

A Blanzy, l'amélioration continue. 60 descentes nouvelles.

A Epinal, également 60 descentes nouvelles, ce qui porte à 50 % l'effectif des travailleurs dans la région d'Epinal.

Dans les mines de lignite de Marseille, la situation s'améliore, 200 mineurs sont au travail, soit 50 % de l'effectif.

A Rochamp (Haute-Saône), la situation est normale. Les travailleurs manifestent nettement l'intention de ne pas chômer.

Dans le Gard et à Alais, une majorité se dessine pour la reprise du travail.

LA SITUATION DANS LES PORTS

Paris, 5 mai. — La situation dans les ports, d'après les nouvelles de la matinée, est la suivante :

A Boulogne : Les marins continuent le travail; les dockers sont en grève.

A Calais : Quinze cents dockers ont cessé le travail, mais leur Syndicat n'a pris aucune décision. Réunion aujourd'hui.

A Rouen : Les grutiers de la Chambre de commerce, sur l'intervention de la dite Chambre, ont repris le travail. La situation est très bonne chez les inscrits. Des navires sont partis sans incidents. Les mouvements d'embarquement sont nombreux.

Au Havre : Situation stationnaire; quelques remorqueurs assurent le service pour l'entrée des bâtiments.

A Cherbourg : La grève se réduit à un seul chalutier.

A Saint-Nazaire la situation tend à s'améliorer.

A Bayonne : On note une détente; aucun rôle n'est déposé; les marins de la Chambre de commerce continuent le travail.

A Libourne, Pauillac, Royan, Arcachon : Toujours pas de grève.

LE CRIME D'ARTIGUES

L'assassin essaie de soutenir que c'est la vengeance qui a armé son bras

Nous avons rapporté dans ses grandes lignes l'horrible tragédie qui se déroula mardi après-midi dans la ferme de M. Hontas, à La Barde, commune d'Artigues. Voici de nouvelles précisions :

TRANSPORT DE JUSTICE

De bonne heure, mercredi matin, MM. Zambeaux, procureur de la République, et Lanoire, juge d'instruction, effectuaient un transport de justice sur les lieux du drame. M. le docteur Lande, médecin légiste, et un commis greffier les accompagnaient.

Leur constat terminé, MM. Zambeaux et Lanoire passèrent à l'audition des témoins. Le seul qui ait vu la scène de l'assassinat est le troisième fils de la victime, Georges Morlanne, âgé de trois ans. Très intelligent, cet enfant a pu, malgré son jeune âge, fournir aux magistrats des indications dont voici le résumé :

LE DRAME

Il était à peine plus de quatre heures de l'après-midi et, comme de coutume, Mme Morlanne venait de donner son goûter à Georges. Celui-ci était assis sur une chaise haute, sa mère était assise en face de lui sur une chaise de cuisine.

Soudain le vacher Gabriel Pastor entra non par la porte principale, mais par une seconde porte assez petite, donnant sur une sorte de cour. Le regard méchant, la voix dure, les poings serrés, il s'avança vers Mme Morlanne et lui dit quelques mots que le jeune Georges n'a pu ni comprendre ni retenir. A peine sa mère eut-elle fait une brève réponse que l'enfant vit le vacher décrocher le fusil que, comme beaucoup de fermiers, M. Morlanne laissait généralement au-dessus de sa cheminée. Ici, les souvenirs, les impressions de Georges se brouillent : un coup de fusil a retenti, puis, armé du tranche-lard pris sur la table de la cuisine, Gabriel Pastor s'est précipité sur Mme Morlanne, tombée sur le parquet, et la frappa férocement, sauvagement...

On croit discerner au travers des déclarations de l'enfant que le vacher ayant décroché le fusil chargé a voulu faire feu sur Mme Morlanne, que celle-ci s'étant levée en toute hâte, a pu saisir l'arme par le canon et que, le coup étant parti, la charge est allée traverser le plafond, y causant la large ouverture constatée par les magistrats et visible sur notre photographie au-dessus de la batterie de cuisine.

Comme il lui aurait fallu un certain temps pour recharger l'arme, comme Mme Morlanne appelait de toutes ses forces, le meurtrier n'avait pas hésité à saisir le tranche-lard à portée de sa main pour donner la mort à sa patronne. Il avait frappé jusqu'à ce que son infortunée victime ne donnât plus signe de vie.

APRES L'ASSASSINAT

Alors seulement il avait ouvert le tiroir du meuble dans lequel il savait que M. Morlanne plaçait ses cartouches et il avait rechargé le fusil, mettant par surcroît quelques cartouches dans la poche de son veston.

Le jeune Georges, dont on devine l'effroi, n'avait assisté qu'à la première partie de l'agression criminelle. Tandis que sa mère agonisait sous les coups que lui assénait son meurtrier, il avait réussi à se dégager de la barre d'appui de sa haute chaise, à descendre de ce siège et, sorti en courant de la maison, il était allé jusqu'à une pièce de terre voisine où travaillaient la mère et la sœur de Mme Morlanne.

« Grand'mé, tata, avait crié l'enfant, venez vite, Gabriel a tué maman. »

L'ASSASSIN SURPRIS

Sa tante, Mlle Mary Raymond, et sa grand'mère se précipitèrent vers l'habitation où la jeune fille — elle a vingt ans — arriva la première. En l'apercevant, on le sait, Pastor la mit en joue et fit feu; contrairement à ce qu'on avait cru, Mlle Raymond ne fut pas blessée. Elle avait, en faisant à temps un bond de côté, évité le plomb qui cribla la porte et un mur de la cuisine.

Sa mère, qui avait suivi Mlle Raymond d'assez près, put alors barrer la sortie à l'assassin et courageusement s'accrocha à ses vêtements tout en appelant, ainsi qu'en sa fille : « A l'aide ! A nous ! Au secours ! »

Le vacher réussit à se dégager de cette étreinte et prit la fuite à travers champs, mais les appels des deux femmes n'étaient pas restés inopérants. De divers côtés, des travailleurs agricoles accouraient aussitôt pour voir quelle direction suivait le coupable : c'est ainsi que l'un d'eux, le Troupelat, put utilement rejoindre à bicyclette l'auteur du crime, puis le dépasser, lui couper la route et le terrasser avec l'aide d'autres cultivateurs.

Photo *Petite Gironde*.

En haut : la maison du crime. La porte marquée d'une croix est celle par laquelle l'assassin s'est enfui son forfait accompli.

En bas : la cuisine où le crime a été perpétré; on distingue sur la table, à côté du bol de lait destiné à l'enfant, les taches produites par les mains ensanglantées de la victime; au plafond, le trou produit par le premier coup de fusil de l'assassin.

INTERROGATOIRE DE L'ASSASSIN

On procède ensuite à l'interrogatoire de l'assassin, qu'il fallut presser de questions pour lui arracher des déclarations. Il ne se nomme pas Gabriel Pastor; il donnera plus tard son véritable état civil.

LE MOBILE DU CRIME

Quant au mobile de son odieux forfait, le vacher se défend énergiquement d'avoir eu l'intention de commettre un vol. Pourtant, M. Morlanne a été formel à cet égard : il a indiqué aux magistrats que, faisant l'élevage sur un assez grand pied, il avait pu vendre 21 porcs la semaine dernière et, un peu auparavant, deux vaches et des veaux. Son vacher savait, n'en pas douter, que les fortes sommes provenant de ces ventes étaient enfermées dans une armoire de la chambre à coucher, comme il savait aussi que, mardi après-midi, vers quatre heures, Mme Morlanne serait à la maison, seule avec le petit Georges, son mari ayant dû se rendre à Bordeaux, ses deux autres enfants ne rentrant de l'école que passé cinq heures; enfin sa mère et sa sœur étaient occupées au dehors jusqu'à la nuit tombante. Il a, selon M. Morlanne, prémédité le vol et le crime depuis le jour où il a connu les ventes de bétail et il n'a attendu pour les accomplir que l'heure où, malheureusement pour elle, Mme Morlanne resterait sans défense à sa merci.

POUR SE VENGER

L'assassin proteste contre cette explication de son crime. A l'en croire, c'est par vengeance (sic) qu'il a tué. Il avait, comme presque tous les autres hôtes de la ferme, été atteint à la fin de l'hiver d'une mauvaise grippe, et on lui avait donné les mêmes soins, les mêmes remèdes qu'aux autres malades.

« J'avais entendu des plaintes à ce sujet, dit le criminel; on ne s'était pas gêné pour dire à la ferme que c'était malheureux que ma maladie eût coûté aussi cher; que je ne valais pas ce qu'on dépensait pour moi. Je compris qu'on allait me chasser, me rejeter à la misère.

» Alors, quand j'ai su que Mme Morlanne était seule à la maison, j'y suis allé, hanté par l'idée de ce congédiement prochain; après avoir échangé quelques mots avec elle, j'ai bien senti que mon compte était réglé; j'ai voulu me venger; je suis Espagnol, j'ai tué. »

Sur les circonstances mêmes du drame, sur les diverses phases de l'assassinat, le pseudo Gabriel Pastor n'a pas voulu donner encore de détails; la suite de son interrogatoire a été ajournée à jeudi.

Ajoutons que l'autopsie effectuée par M. le docteur Lande a établi que la mort de Mme Morlanne est due à une large fracture du crâne, fracture occasionnée par un des coups les plus violents assénés à l'aide du tranche-lard.

Le cadavre porte en outre une dizaine d'horribles entailles à la gorge, à la main, aux joues, etc. L'autopsie a confirmé qu'aucune blessure n'a été produite par un coup de fusil.

Le permis d'inhumer a été délivré et le cadavre de Mme Morlanne remis aux mains de sa famille, dont nous renonçons à dépeindre la désolation.

A LA COUR D'ASSISES DE LA GIRONDE

L'ASSASSINAT DE LANTON

C'est un jeune homme de dix-neuf ans, Jean-Marcel Duprat, dit Félicien, que les gendarmes amènent, jeudi matin, devant les jurés : il est accusé d'assassinat.

L'ACCUSATION

Le 26 novembre 1919, M. Lescommères, propriétaire et résinier à La Huillarde, commune de Lanton, s'était rendu, vers neuf heures, à son travail, dans la forêt de pins, avec son père et sa mère, laissant à la maison sa femme, née Jeanne Monvalet, âgée de vingt-deux ans, et leur enfant, âgé de neuf mois. Quand il rentra, le soir, vers six heures, il ne trouva dans sa maison que le bébé qui pleurait.

Il se mit aussitôt à la recherche de sa femme, qu'il trouva, morte, au lavoir situé au coin d'une prairie attenante à l'habitation. La malheureuse avait été tuée d'un coup de fusil tiré sur elle par derrière. La mort avait été instantanée, car la pauvre femme tenait encore dans une main crispée un linge d'enfant qu'elle était occupée à laver lorsqu'elle fut victime de l'assassinat.

Les constatations des gendarmes et des magistrats du parquet, accourus sans retard, établirent que l'auteur du crime avait stationné un certain temps à la lisière du bois de pins : une touffe d'ajoncs était froissée, et des traces de pied dans l'herbe s'apercevaient bien nettement. De cet endroit l'assassin avait évidemment surveillé Mme Lescommères, et attendu le moment favorable pour faire feu sur elle.

Il fut constaté ensuite que le criminel avait, son forfait accompli, pénétré dans la maison Lescommères, fouillé plusieurs armoires et volé un porte-monnaie contenant un peu moins de 50 francs. Une somme de 4,500 francs provenant d'une vente de miel effectuée peu de jours auparavant, et quatre bons de la Défense nationale avaient échappé aux investigations du malfaiteur.

L'enquête suivie par les gendarmes de Biganos permit d'apprendre bientôt que Félicien Duprat, qui travaillait pour la Compagnie du Midi à Croix-d'Hins, et dont les parents habitent au Dort, à quatre kilomètres de La Huillarde, avait, un mois avant le crime, déclaré à trois camarades qu'il connaissait « un coup à faire », que l'on pourrait se procurer beaucoup d'argent en allant voler chez les époux Lescommères lorsqu'ils auraient vendu leur miel et qu'il n'y aurait qu'à les assommer, s'il le fallait, avec un rancfèt pris à leur charrette, ce qui dérouterait la police.

On sut aussi que Duprat avait, le 26 novembre, quitté Croix-d'Hins pour se rendre chez ses parents, donnant comme prétexte qu'il avait besoin de leur demander un peu d'argent. Après avoir déjeuné avec eux, il avait pris son fusil, disant qu'il allait chasser, et suivi sa mère qui allait travailler dans la direction de La Huillarde. Il avait quitté cette dernière vers deux heures et demie, et n'était rentré à Croix-d'Hins, porteur de son fusil et de sa cartouchière, qu'à cinq heures. Il n'avait pas d'argent le matin, et, bien qu'il n'en eût pas reçu de

Le Chameau comestible

Il y a des animaux qui ont vraiment raison d'accuser la nature. Elle ne fait rien pour eux en leur rendant la vie difficile dans leur pays d'origine. Et le sort s'acharne sur ces parias comme la fatalité antique poursuivait de ses maléfices de pâles humains qui n'avaient rien fait pour appeler son attention.

Depuis les temps mythologiques on croyait avoir changé tout cela. Il n'en est rien. C'est ainsi que le chameau est titulaire d'une guigne auprès de laquelle la guigne célèbre de Laurent XVII de la Mascotte peut passer pour de la veine.

La nature a fait naître le chameau dans des régions où la bête de somme dépasse de beaucoup la journée de huit heures, où il n'y a ni rateliers bien fournis, ni abreuvoirs garnis d'eau fraîche. Le chameau travaille beaucoup, marche sans trêve, boit et mange peu ou pas du tout. Sans doute la reconnaissance des hommes l'a gratifié du beau titre de « vaisseau du désert ». Mais le titre ne nourrit pas sa bête, et il est au moins ironique dans des régions où ce qui manque le plus, précisément, c'est « la flotte ».

Pour récompenser le chameau de ses éminents services, on a fait de son nom une injure qui mène tout droit celui qui la profère dans les geôles nationales. C'est particulièrement dans les bas-fonds de la société que cette épithète ailée vole sur les lèvres des hommes à l'égard de certaines femmes, sans qu'on puisse voir d'autre rapport entre les déchets mêmes du sexe faible et le chameau que certains détails anatomiques assimilés avec ingratitude.

Mais le chameau n'avait pas épuisé sa malechance. Et voici ce que la fortune traîtresse lui réservait encore. Un industriel de Vaugirard s'est rendu acquéreur d'un chameau que ses propriétaires avaient peine à nourrir. Il a été sacrifié dans un lot d'animaux divers, par voie de tirage au sort (toujours la déveine !). Puis il a été tué et dépecé en morceaux comestibles à l'intention des gourmets et des curieux, au prix suivant : bas morceaux, 3 francs le demi-kilo; épaules et côtes, 4 francs; bosse, 5 francs; faux filet, 6 francs; filet, 8 francs.

*Vous avouerez que devenir une viande comestible quand on est célèbre par sa sobriété héroïque, c'est connaître les colonnes d'Hercule de la malechance. L'homme est vraiment un méchant anim

ses parents, il possédait, le soir, un peu plus de quarante francs.

Mis en état d'arrestation, Duprat nia avoir donné la mort à Mme Lescommères, mais déclara qu'il avait indiqué « le coup » à un jeune homme qu'il aurait connu à Bordeaux et dont il ignorait le nom et la résidence; il savait seulement que son prénom était : Albert.

Duprat prétendit avoir proposé le crime à cet Albert, alors que celui-ci était venu, le 19 novembre, le voir à Croix-d'Hins pour la première fois et lui avoir indiqué le chemin pour se rendre à la Huillarde; à l'aide de ces renseignements, Albert serait allé reconnaître la demeure des époux Lescommères. Le 26 novembre, Albert serait venu le rejoindre dans les bois de pins derrière l'habitation de ses parents. Duprat lui aurait alors confié son fusil, dont Albert n'aurait pas tardé à se servir pour commettre l'assassinat. Albert serait ensuite venu le retrouver dans les bois, lui aurait rendu son fusil et remis quarante francs en disant qu'il n'avait trouvé à voler qu'une cinquantaine de francs et des bons de la Défense nationale, qu'il gardait pour lui. L'accusé aurait alors accompagné le prétendu Albert à Croix-d'Hins, où il aurait pris le train pour Arcachon.

Duprat ajouta enfin qu'il n'avait pas « fait le coup » lui-même parce qu'il n'en avait pas eu le courage.

Toutes les recherches entreprises pour découvrir le prétendu Albert, dont l'accusé a fourni un signalement abondamment détaillé, ont été infructueuses.

C'est pourquoi Duprat est accusé d'avoir commis seul l'assassinat dans le but de voler la somme provenant de la vente du miel, qu'il savait importante. Il avait bien en sa possession, lorsqu'il revint à Croix-d'Hins, toute la monnaie soustraite, et, lorsqu'il raconte qu'Albert aurait conservé des bons de la Défen. nationale, on saisit le caractère mensonger de ses inventions, puisque ces bons, que l'on avait tout d'abord cru avoir été volés (les journaux mentionnèrent ce détail en relatant le crime), ont été retrouvés, le 5 mars dernier, par M. Lescommères en déplaçant du linge dans une armoire qui avait été bouleversée par l'auteur du crime.

LES DEBATS

Félicien Duprat est de taille moyenne, maigre, sec : lèvres minces et constamment pincées, regard dur, teint bilieux; l'aspect est nettement antipathique.

Plus encore qu'à l'instruction, il s'accroche à son invention d'Albert, donnant sur ce personnage imaginaire les détails les plus invraisemblables, les plus déconcertants. Maintenant, cet Albert a vécu huit jours à Croix-d'Hins, mais l'accusé ne sait ni où il logeait, ni où il mangeait... Maintenant, cet Albert l'a accompagné sans but, pour le plaisir, de Croix-Hins à Lanton, le jour du crime; ils n'avaient jamais parlé ensemble d'un coup à faire chez les Lescommères et, tandis qu'il déjeunait, lui, Duprat, avec ses parents, Albert l'a attendu tranquillement deux heures derrière la maison... Il a attendu que Duprat lui apportât, pour aller chasser en forêt, son fusil et les cartouches, et c'est en paiement de la location de cette arme que, quelques heures plus tard, Albert lui verse 40 fr.

D.—Mais, insiste M. le président Saillard, vous avez avoué à l'instruction que vous aviez indiqué le coup à cet Albert; que celui-ci, après avoir commis le crime, est venu vous dire comment il aurait tué Mme Lescommères, comment il aurait cambriolé la maison.

R. — Jamais je n'ai dit cela; jamais je n'ai parlé à Albert d'un crime à commettre. Jamais Albert ne m'a parlé d'un crime commis.

D. — Mais vous avez signé ces déclarations à l'instruction. Et puis, trois camarades viendront certifier que vous leur aviez proposé d'aller commettre un assassinat chez les Lescommères; un autre déposera que vous vous êtes préoccupé de savoir si leur miel était vendu.

R. — C'est faux.

D. — Allons donc : vous avez reconnu ce fait à la gendarmerie de Biganos, le jour de votre arrestation, et en apprenant que les trois camarades auxquels vous aviez proposé le coup venaient de parler, vous vous êtes évanoui.

R. — Je n'ai rien dit de ce qu'on me fait dire.

M. l'avocat général Baraduc donne lecture des procès-verbaux d'interrogatoire régulièrement signés par Duprat, celui-ci s'obstine : « Je n'ai rien dit de tout cela : je n'ai jamais parlé du crime à commettre; Albert ne m'a rien raconté. » On ne peut rien tirer de plus de Félicien Duprat.

Il est passé à l'audition des témoins.

L'affaire du Bouscat

A l'audience de l'après-midi comparaît l'ouvrier pâtissier Jean Marailhac, âgé de dix-neuf ans, accusé de vol qualifié et de tentative de meurtre.

Il était lié depuis deux ans environ avec M. Pierre Amestoy, âgé de vingt ans, domicilié avenue de la Madeleine, au Bouscat, et connaissait bien sa maison où il était allé plusieurs fois.

Le soir du 24 novembre 1919, pendant que les membres de la famille Amestoy prenaient leur repas, Marailhac s'introduisit, sans être vu, dans leur domicile et se dissimula dans une chambre, derrière un rideau masquant une grande cheminée.

Vers une heure du matin, lorsque tout le monde fut profondément endormi dans la maison, Marailhac sortit de sa cachette et entra dans la chambre de Pierre Amestoy, où il s'empara d'un revolver que son camarade lui avait montré quelque temps auparavant.

Ensuite, il pénétra dans la chambre de M. Amestoy père, où une veilleuse était restée allumée. Il se dirigea vers une armoire, mais comme il ouvrait ce meuble, M. Amestoy fit un mouvement dans son lit.

Croyant qu'il s'était réveillé, Marailhac tira sur lui un coup du revolver qu'il venait de voler, puis passa dans une chambre voisine, prit un bracelet, un collier, un médaillon et une bague déposés sur un guéridon, et sauta par une fenêtre dans la rue.

Il ne put être retrouvé et arrêté que le 9 décembre suivant; il fit aussitôt l'aveu complet de sa culpabilité.

M. Amestoy, que la balle du revolver avait atteint à la tête, est aujourd'hui heureusement guéri de sa blessure.

Requiert M. l'avocat général Lamothe; plaide Me Robert Prieur.

Sur verdict affirmatif, écartant la circonstance aggravante de concomitance et accordant les circonstances atténuantes, Jean Marailhac est condamné à **sept ans de travaux forcés** et à dix ans d'interdiction de séjour.

BOURSE DE PARIS

du 5 mai 1920

BULLETIN FINANCIER

Allure générale plus satisfaisante. Le marché est mieux disposé, du fait qu'une détente paraît se surajouter dans les milieux syndicalistes. Nos Rentes sont calmes. Établissements de crédit en hausse. Produits chimiques, Navigation et Traction très travaillées. Rio indécis. Sucreries en vedette. En coulisse, on reprenait sur les Valeurs minières. Territoriales en hausse. Coloniales toujours recherchées. Caoutchoucs calmes. Mexicaines plus fermes. Pétrolifères soutenues.

Tirages financiers

DU 5 MAI

VILLE DE PARIS 1875

Le numéro 389,827 gagne 100,000 francs.
Le numéro 152,776 gagne 50,000 francs.
Les trois numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs :

186,342 18,555 335,009

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

102,624 223,373 310,511 411,518

Les vingt-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

17,138	27,196	31,891	38,097	82,655	88,243	100,542	
104,455	112,229	117,289	118,276	149,673	226,729	280,469	
301,154	302,121	324,361	326,532	346,306	350,169	356,185	
372,792	405,573	447,075	490,326				

3,125 numéros remboursables au pair.

VILLE DE PARIS 3 % 1912

Le numéro 182,763 gagne 100,000 francs.
Le numéro 422,611 gagne 10,000 francs.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

249,527 333,077 596,555 608,989 682,991

Les trente-cinq numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

1,381	58,051	89,207	98,820	102,175	106,797	113,907
136,500	139,247	144,437	161,284	164,129	169,404	179,264
179,812	196,326	226,597	299,189	307,857	321,555	334,205
350,090	373,407	376,968	404,851	413,909	418,091	466,124
493,269	518,737	521,971	617,864	701,290	705,336	718,587

OBLIGATIONS FONCIERES 1879

Les numéros 364,719 et 1,409,214 gagnent chacun 100,000 fr.
Le numéro 616,140 gagne 25,000 fr.
Les numéros 281,659 et 879,390 gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros	19,934	146,596	988,924	1,044,545	
1,538,805	gagnent chacun	5,000 fr.			

Les 90 numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

6,578	24,940	27,140	41,275	46,242	54,153
67,785	112,212	173,770	203,935	207,615	229,324
239,629	247,339	325,568	349,638	359,570	376,314
418,809	420,711	430,646	445,436	468,923	492,574
527,965	528,341	531,153	566,642	581,706	625,053
627,220	638,209	641,199	657,838	719,664	747,787
749,778	763,051	774,167	775,398	803,794	821,817
830,593	826,639	903,046	951,055	958,288	997,527
1,006,628	1,020,733	1,040,277	1,064,532	1,082,720	1,132,077
1,136,904	1,176,754	1,177,857	1,192,793	1,194,599	1,200,675
1,203,034	1,219,536	1,259,548	1,286,088	1,275,803	1,288,571
1,288,952	1,319,489	1,381,967	1,409,632	1,415,913	1,448,348
1,468,763	1,481,993	1,506,532	1,507,232	1,527,146	1,534,779
1,580,257	1,611,554	1,617,938	1,668,[illegible]	1,670,992	1,678,402
1,699,580	1,703,524	1,714,442	1,757,556	1,764,014	1,785,460

OBLIGATIONS FONCIERES 1885

Le numéro 35,891 gagne 100,000 francs.
Le numéro 100,505 gagne 25,000 francs.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

184,033 543,412 554,224 745,802 756,353 792,457

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

14,123	29,203	59,320	60,579	66,755	90,286	131,328	
254,291	259,283	308,851	316,402	325,757	331,145	346,851	
385,934	472,419	490,838	496,326	499,145	524,749	565,731	
569,345	645,265	705,081	719,609	758,970	766,421	770,843	
776,755	809,555	820,887	856,435	864,028	874,502	877,348	
895,851	901,639	922,567	932,689	941,406	942,704	971,120	
		988,821	997,565	231,512			

1,509 autres numéros sont remboursés au pair.

OBLIGATIONS FONCIERES 1909

Le numéro 1,376,154 gagne 50,000 francs.
Le numéro 852,660 gagne 10,000 francs.
Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

39,631	111,445	254,300	431,161	556,335	896,990				
916,560	1,000,166	1,079,823	1,116,117						

Les soixante numéros suivants seront remboursés par 500 francs :

31,881	58,366	73,055	93,078	134,062	165,205		
238,824	248,995	288,981	339,087	340,565	358,409		
367,106	386,824	446,974	453,663	468,469	476,501		
515,316	616,205	653,201	690,929	698,533	720,317		
733,626	763,416	793,744	710,294	779,021	780,538		
823,684	831,025	832,533	852,501	883,158	893,828		
949,899	946,142	957,385	965,435	1,012,308	1,015,776		
1,024,498	1,029,177	1,035,912	1,069,483	1,123,069	1,152,501		
1,168,145	1,225,631	1,292,201	1,270,636	1,264,573	1,276,[illegible]		
1,306,905	1,316,447	1,317,011	1,399,519	1,355,681	1,357,[illegible]		

OBLIGATIONS FONCIERES 1913

Le numéro 390,947 gagne 100,000 francs.
Le numéro 497,526 gagne 25,000 francs.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

1,064 900,718

Les cinquante numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

4,975	32,419	34,542	52,175	53,188	78,970	84,436	
93,984	133,682	146,610	173,906	187,610	206,681	228,576	
242,915	243,526	267,294	284,604	302,068	320,895	328,343	
330,194	366,703	425,889	436,797	444,235	472,203	488,648	
491,871	495,792	512,094	530,944	533,954	547,078	549,836	
552,736	572,830	593,256	629,816	645,168	668,597	77,402	
791,918	870,605	896,536	943,726	977,323	987,106	987,224	
			995,118				

Courses au Tremblay

MERCREDI 5 MAI

Voici les résultats détaillés de la journée :

PRIX BIJOU (à réclamer), 3,000 fr., 2,300 mètres. — 1er, **Chichinette** (Ed. Haas), à M. Edouard Teisset; 2e, **La-Lorraine-III** (H. Marsh), à M. A.-J. Moreau; 3e, **Sursee** (M. Allemand), à M. Ed. Caspari; 4e, **Bori** (Thuau), à M. Marcel Durand.

PRIX VERNEUIL, 4,000 fr., 1,100 mètres. — 1er, **Sunny** (Mac Gee), à Mme Lemaire de Villers; 2e, **Courtail** (F. O'Neill), à M. Vanderbilt; 3e, **Fatal-Beauty** (G. Bellhouse), au comte de la Cimera.

Non placés : Le-Châtelet (E. Allemand), Ortolan-II (Lassard), Scambletto (Garner), Riposte (Merlaut), Bold-Boy (Milton Henry), Preciuity (G. Stern), Doll-Poppy (H. Marsh), Ajaccio (Garner), Gloretta (Swann), Ribnitsa (Lamoure), Lady-Gray (Ch. Childs), May-Lily (A. Woodland), Come-to-Bed (R. Brethès), Oresund (Taral).

PRIX LAUNAY, 4,000 fr., 2,300 mètres. — 1er, **Laboureur** (L. Bars), à M. Léon Leteilier; 2e, **Pandora** (Lamoure), à M. A. Eknayan; 3e, **Ah !-Trumps** (M. Allemand), à M. Elie Lauzier.

Non placés : Triplett (R. Brethès), Colly (J. Jennings), Le-Bélier (A. Sharpe), Hécube (Mac Gee).

PRIX CITRONELLE, 15,000 fr., 1,600 mètres. — 1er, **Roskilde** (A. Sharpe), à M. Henri Cottevieille; 2e, **Battersea** (F. O'Neill), à M. Vanderbilt; 3e, **Rosetti** (M. Allemand), à M. R. Leyllier; 4e, **Halfa** (R. Mitchell), à M. Vanderbilt.

Non placés : Le-Dansk (Ch. Childs), Holyhead (Lewis).

PRIX REGALIA, 4,000 fr., 2,150 mètres — 1er, **Gloire-de-Lorraine** (G. Bartholomew), à M. le comte Le Marois; 2e, **Lady-Isle** (F. O'Neill), à M. A. Eknayan; 3e, **Fiancée-de-Lammermoor** (Mac Gee), au baron Ed. de Rothschild.

Non placés : Olinde (J. Dood), Ambrine (Merlaud), Cloche-d'Or (Jennings), Irish-Lady (Milton Henry).

PRIX ZUT (handicap), 4,000 fr., 2,000 mètres. — 1er, **Sout** (M. Allemand), au prince Wolkonsky; 2e, **La-Neva** (Lamoure), à M. Mark Sherwood; 3e, **Océana** (F. O'Neill), à M. A. Eknayan.

Non placés : La-Couleuvre (A. Bara), Rose-Grise (G. Martin), Sammy (J. Jennings), Sumatra-II (R. Brethès), Civray (Fruhinsholz).

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pelouse 5 fr.
Chichinette	G.	27 »	16 »
—	P.	13 »	10 »
La-Lorraine-III	P.	16 50	9 50
Sunny	G.	86 »	42 50
—	P.	22 50	13 50
Courtail	P.	16 »	8 50
Fatal-Beauty	P.	61 50	29 »
Laboureur	G.	29 50	12 50
—	P.	16 50	7 »
Pandora	P.	34 50	17 50
Roskilde	G.	23 50	12 »
—	P.	14 »	8 »
Battersea	P.	18 50	11 50
Gloire-de-Lorraine	G.	28 50	17 50
—	P.	20 50	10 50
Lady-Isle	P.	16 50	11 »
Sout	G.	27 »	15 »
—	P.	11 50	6 »
La-Néva	P.	14 50	8 »
Océana	P.	12 »	6 »

BORDEAUX

Obsèques de M. Henri Rödel

Les obsèques de M. Henri Rödel, conseiller à la cour d'appel de Bordeaux, président de l'Office central de la charité bordelaise, de l'Œuvre bordelaise d'hospitalité de nuit, de la Société de géographie commerciale, le collaborateur au dévouement inlassable de maintes autres œuvres de générieuse solidarité sociale, ont été l'occasion, jeudi matin, d'une immense et touchante manifestation de sympathie pour la mémoire de l'homme de bien disparu.

Devant la maison mortuaire, rue de Condé, la foule était considérable : tout ce que Bordeaux compte de notabilités avait tenu à prendre part à cette douloureuse manifestation.

Photo PANAJOU.

La levée du corps a eu lieu à dix heures. Sur le cercueil avait été déposée la toge de conseiller à la cour du défunt. Sur le corbillard, une seule couronne de fleurs naturelles avait été placée. D'autres couronnes, offertes par divers groupements, avaient été portées directement au cimetière de la Chartreuse.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Dubois de Lhermont, président de chambre à la cour d'appel; Mettas, avocat général; Bruneaud, conseiller; Arnauné, préfet de la Gironde; Philippart, maire de Bordeaux; Vayssière, sénateur; le docteur Rousseau-Saint-Philippe; Denoix de Saint-Marc, bâtonnier de l'ordre des avocats; le vicomte de Pelleport-Burète, président de l'Académie de Bordeaux; Duthil, président de la Société de géographie; le comte d'Humières et Darnaud, de la maison Rödel et fils frères.

Le deuil était conduit par les fils et les petits-enfants du regretté conseiller.

Derrière ceux-ci, dans le long cortège, avaient pris place les membres de la cour d'appel, ayant à leur tête : MM. Cumenge, premier président, et Maxwell, procureur général; le tribunal civil et le Tribunal de commerce, le parquet, l'ordre des avocats, les chambres des avoués à la cour et au tribunal, les huissiers, etc., les délégations de l'Académie, des anciens élèves du lycée et des Associations dont faisait partie M. Henri Rödel.

Aux premiers rangs de l'assistance, on remarquait : MM. les généraux de Pouvdraguin, commandant en chef le 18e corps, et Larchey; le baron Bauble, chef du cabinet du préfet; Ch. Cazalet, les représentants de l'Université, les membres de la Municipalité et de la Chambre de Commerce de Bordeaux, etc., etc.

Après la cérémonie religieuse en l'église Notre-Dame, le corps a été transporté au cimetière de la Chartreuse, où il a été procédé à l'inhumation dans le caveau de la famille. Sur tout le parcours, suivi par le cortège, la foule respectueuse était considérable.

Devant la tombe, des allocutions, dans lesquelles on a rappelé l'existence toute de labeur utile et généreux d'Henri Rödel, ont été prononcées par MM. Cumenge, premier président, au nom de la cour d'appel; de Pelleport-Burète, au nom de l'Académie; Philippart, maire, au nom de la Ville de Bordeaux; Vayssière, sénateur, au nom de l'œuvre des Pupilles de la Nation; le docteur Rousseau-Saint-Philippe, au nom des œuvres de l'enfance, et Duthil, au nom de la Société de géographie commerciale.

Avant de quitter le cimetière, l'assistance a tenu à renouveler à la famille ses condoléances profondément attristées.

Les grèves à Bordeaux

LES CHEMINOTS

Dans les gares. — Situation inchangée dans les gares de notre ville. Les trains prévus au programme en prévision de la grève partent sans incident, à l'horaire fixé. Les trains venant des différents points du pays entrent dans leurs gares respectives avec des retards plus ou moins importants.

Aux ateliers du Midi, on signale 23 rentrées, ce qui porte actuellement à 225 le nombre des ouvriers occupés dans lesdits ateliers.

Mercredi après-midi on vit passer en ville des gardes municipaux à cheval. Où allaient-ils? Cette question nous ayant été posée, nous y répondrons en disant que les « cipaux » se rendaient à la gare du Midi, où les cheminots grévistes devaient, paraît-il, manifester. C'était une fausse alerte. Il n'y eut aucun incident, pas plus à la gare Saint-Jean qu'aux abords des autres gares.

Jeudi matin, on a constaté que beaucoup de grévistes, emportant des provisions de bouche, prenaient le chemin de Talence. Il y a fréquemment des réunions au Stadium. On écoute mieux quand on a l'estomac garni...

EN DEMEURE DE REPRENDRE LEUR SERVICE

La Compagnie du Midi avait fait signifier à plusieurs cheminots d'avoir à reprendre leur service mercredi matin, 5 mai, à sept heures, sous peine de révocation.

Les grévistes visés n'ont pas répondu à cette mise en demeure.

REUNION

Les grévistes cheminots, inscrits, dockers et arrimeurs se sont réunis mercredi matin et dans l'après-midi au siège de leur permanence particulière. Ces réunions se sont déroulées dans le calme.

LES INSCRITS ET LES GRUTIERS

Le port présente jeudi matin un peu plus d'activité que la veille. Sont en fonctionnement sur la rive droite, 16 grues, soit 6 de plus qu'hier; sur la rive gauche et aux docks, on compte en mouvement 10 grues seulement.

Il n'y a pas de défection parmi les inscrits grévistes. Le service des gondoles est assuré.

UN AVIS AU PERSONNEL DE L'OUTILLAGE

La Chambre de commerce de Bordeaux avait adressé à son personnel ouvrier de l'outillage l'avis suivant :

« Malgré l'invitation bienveillante qui leur a été adressée, les ouvriers de l'outillage n'ont pas rejoint leurs postes.

» La Chambre de commerce, obligée d'assurer le service public dont elle a la charge, va procéder à sa réorganisation.

» Elle informe son personnel que les agents qui n'auraient pas repris le travail jeudi matin 6 mai seront considérés comme démissionnaires. »

Or, jeudi matin, à l'heure indiquée, aucun des ouvriers de l'outillage visés par la note ci-dessus n'avait rejoint son poste.

DANS LA METALLURGIE

Les ouvriers de la métallurgie avaient, comme on sait, décidé de suivre le mouvement dès que l'ordre leur en serait donné. Des renseignements que nous avons pu recueillir mercredi auprès d'ouvriers eux-mêmes, il résulte que les métallurgistes auraient reçu un contre-ordre de la C. G. T.

En tout cas, pour le moment, il n'y a aucune défection parmi le personnel travaillant dans les grands ateliers de notre ville.

Les grèves dans les services publics

LE GAZ ET L'ELECTRICITE A BORDEAUX

Tous nos concitoyens ont été à même de se rendre compte des conséquences des grèves du 1er mai courant à Bordeaux, et en particulier de la suppression du gaz et de l'électricité.

La distribution du gaz et de l'électricité constitue un double service public dont la bonne marche est indispensable à l'existence normale de la cité, un service qui n'est plus entre les mains d'une Compagnie bourgeoise, dont l'infâmie consisterait peut-être à vouloir être obéie alin de remplir loyalement ses engagements; mais à celles des représentants de la collectivité.

Devoir, intérêt du public, respect de la municipalité, qui pourtant s'est montrée juste et généreuse à l'égard de son personnel, rien de tout cela n'existe.

Tout a des bornes. La population pourrait bien montrer un jour qu'il est des plaisanteries qui ne sauraient durer ni se renouveler impunément. De ce côté, la municipalité, « responsable » de la sécurité de ses administrés, agirait peut-être utilement en recherchant les auteurs des faits coupables et délictueux de la semaine écoulée, et en prenant des dispositions sérieuses pour qu'ils ne puissent se reproduire.

Sanctions pour le passé, l'avenir assuré, tel est, croyons-nous, la tâche qui tout d'abord s'impose à nos édiles.

Et ce n'est pas au nom de ceux qui ont de la fortune que nous réclamons ces garanties; c'est surtout pour la classe ouvrière, c'est elle qui a principalement pâti des incidents de samedi dernier. En se laissant entraîner, par faiblesse ou par peur, à la remorque de meneurs qui les trompent et se servent d'eux pour satisfaire leurs orgueilleux desseins, les travailleurs vont contre leur propre intérêt. Ce n'est cependant qu'une infime minorité qui les mène et les compromet.

Enfin, une administration qui a assumé la délicate et lourde mission d'assurer de grands services publics comme le gaz et l'électricité doit prévoir. Sa fermeté et les sanctions dictées par elle seront approuvées de tous.

Nous sommes persuadés que la population de Bordeaux préférerait de beaucoup ne pas être éclairée et chauffée, dût-il en découler les plus douloureuses conséquences, plutôt que de subir l'odieuse tyrannie d'une minorité en révolte qui nous conduirait vite à l'anarchie.

Dans la police

M. Sérès, commissaire spécial adjoint à Bordeaux, est nommé commissaire spécial à Angoulême.

M. Sérès est un excellent fonctionnaire, zélé, dévoué, très sympathique. Nous le félicitons de son avancement bien mérité.

—M. Amblard, commissaire de police à Royan (Charente-Inférieure), est nommé de 1re classe à Bordeaux.

Exposition de tableaux de maîtres

Chez Imberti, 47, rue Porte-Dijeaux, du 6 au 20 mai, tableaux de Carrière, Bail, Besnard, Boudin, Chabry, Harpignies, Gauguin, Rafaëlli, Ziem etc.

Chute grave

Mercredi soir, place Sainte-Eulalie, Mme Marie-Madeleine Borran, âgée de soixante et un ans, cuisinière, demeurant rue Sainte-Eulalie, 45, en voulant éviter un camion-automobile, fit une chute sur la chaussée et se fractura la jambe gauche. On dut la transporter à l'hôpital Saint-André.

Le bien des autres

Mme Emilie Palard, demeurant rue du Cancera, 39, s'étant absentée mercredi après-midi, un inconnu en profita pour visiter ses appartements, où il trouva et prit divers bijoux.

— Pendant la nuit, des malfaiteurs se sont introduits par escalade dans un entrepôt, à l'angle des rues Condorcet et Claude-Boucher, et y ont fait main-basse sur trois sacs de soufre. Ce vol est commis au détriment de la Société des salpêtres, dont le directeur est M. Jean Guilhem, 108, rue Mazarin.

— Un filou s'est emparé de la bicyclette de M. Henri Cantel, ajusteur-mécanicien de la Compagnie du Midi.

Encore un crime

Le noyé marocain retiré de la Garonne a été tué à coups de revolver

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. le docteur Lande, médecin légiste, s'est rendu à Lormont pour effectuer, sur mission de M. le juge d'instruction Giraud, l'autopsie du noyé retiré mardi matin de la Garonne devant cette commune.

Cette autopsie a établi que la mort n'est pas due, comme on l'avait cru, à l'immersion dans l'eau : M. le docteur Lande a relevé la trace du passage de balles de revolver et en a retiré une du corps. C'est un coup de revolver au cœur qui a déterminé la mort; le cadavre a été ensuite jeté dans la Garonne. La mort remonte à quinze jours environ.

L'identité de la victime de ce crime n'est pas encore établie d'une façon bien certaine.

Le corps était revêtu d'un uniforme de tirailleur marocain.

On sera néanmoins fixé assez vite, espère-t-on, car la police mobile a recueilli certains renseignements ayant trait à une rixe sanglante s'étant déroulée il y a une quinzaine de jours et dont la victime pourrait être le noyé retiré de la Garonne devant Lormont.

Informations

Chemins de fer

ORLEANS. — La gare de Bordeaux-Bastide acceptera le vendredi 7 mai, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expédition de 33,701 BE à 34,500 BE pour le réseau P.-O., sauf Paris-Yvry, et de 23,501 BE à 25,000 BE pour Paris-Yvry.

En outre, elle acceptera à présentation les expéditions de vin par wagon complet à destination du réseau P.-O., Paris-Ivry compris, dans la limite d'une expédition par jour et par expéditeur et les marchandises désignées sur l'affiche orange placardée dans l'enceinte de la gare.

ORLEANS. — La gare de Bordeaux-Bastide acceptera, le samedi 8 mai, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 34,501 BE à 35,500 BE pour le réseau P.-O., sauf Paris-Ivry, et de 25,001 BE à 26,000 BE pour Paris-Ivry.

Association générale des étudiants

L'Association générale des Etudiants de Bordeaux organise, pour le jeudi 6 mai, à 20 h. 30, à l'Athénée municipal, sous la présidence de M. Philippart, maire de la ville de Bordeaux, une conférence de M. le docteur Gambler, membre de la Société de prophylaxie sanitaire et morale, membre de la Société de médecine publique et de génie sanitaire, sur « le Péril vénérien, ses dangers, nos méthodes de combat ».

Journée nationale des Mères de famille nombreuse

La journée nationale des mères de famille nombreuse annoncée pour le 9 mai, est remise à une date ultérieure, le comité de Bordeaux n'ayant pas encore reçu les insignes, par suite de la grève partielle des cheminots.

Communications

GROUPEMENTS CORPORATIFS

PERSONNEL DE LA REGIE DE L'ECLAIRAGE (gaz et électricité). — Assemblées générales extraordinaires du Syndicat, Athénée municipal, rue des Trois-Conils : 1. Pour le personnel de service de jour, le vendredi 7 mai, courant, à 8 heures du soir; 2. Pour le personnel de service de nuit, le samedi 8 courant, à 9 heures du matin. — Ordre du jour : Exposé de la situation actuelle par M. l'administrateur délégué.

PREPARATEURS EN PHARMACIE. — Réunion le vendredi 7, à vingt et une heures, Bourse du travail.

ASSOCIATIONS DIVERSES

AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE LAIQUE DE LA RUE FRANCIN. — Réunion générale le samedi 8 mai, au siège social, 64, rue Francin. Présence indispensable.

AMICALE DES PECHEURS A LA LIGNE. — Réunion générale à l'Athénée, le vendredi 7 mai, à 20 h. 30 : Questions très importantes. Présence indispensable.

SOCIETES SPORTIVES

RUGBY-CLUB BORDELAIS. — Réunion générale vendredi 7 mai, au café Oriental, à vingt heures quarante-cinq. Athlétisme.

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

Semaine de clôture.

Jeudi, 8 heures, adieux de Mme Suzanne Cesbron, « Madame Butterfly ».

Vendredi, 8 heures, représentation de gala, dernière de « Carmen ». L'œuvre admirable de Bizet bénéficiera d'une interprétation de tout premier ordre, avec Mlle Germaine Ballac, de l'Opéra-Comique, M. Fernand Lemaire, M. H. Raynal, Mlle O. Guynebert, MM. Laroche, Révaldi, etc. Au deuxième acte, « la Zingara », par Mlle Perly, et au quatrième, divertissement espagnol par tout le corps de ballet. — Samedi, « Lakmé », avec Mlle J. Nadiany, M. P. Sterlin, M. H. Raynal, M. F. Lasserre, etc. Le spectacle sera terminé par le ballet de « Coppélia », avec la danseuse-étoile Mady Pierozzi. — Dimanche, en matinée, « Faust », Dimanche, en soirée, spectacle d'adieu. — Loc. ouvertes.

Très prochainement, ouverture de la saison de comédie, avec le concours d'artistes de la Comédie-Française et des principaux théâtres parisiens.

APOLLO

Il faut venir applaudir Mlle Mathieu-Lutz, la plus exquise « Girofle-Girofla », qui paraît tous les soirs dans le joyeux rôle de l'œuvre de Charles Lecocq. — Samedi, en soirée, et dimanche en matinée, dernières de « la Cocarde de Mimi Pinson ». — Mardi, Alice Raveau dans « Orphée », avec Camille Sylvestre et Lucy Raymond.

BOUFFES

Tous les soirs, trois heures de folle gaieté, avec « la Pie qui chante » et son directeur Charles Fallot. Le spectacle comprend « la Muselière », gros succès de rire; un intermède, reconstitution exacte d'une soirée à la Pie qui chante, par les chansonniers dans leurs œuvres, et enfin : « Ah ! Ma chère..., c'est cher... », revue de Charles Fallot. Dimanche, matinée.

TRIANON

Jamais pareille affluence n'a envahi la coquette bonbonnière de la rue Franklin ! Jamais public enthousiaste n'a fait plus formidable succès à la comédie de Véber et de Gorsse « la Gamine ! » Aussi la direction a-t-elle décidé, pour répondre aux nombreuses demandes, de prolonger les représentations de « la Gamine » jusqu'au dimanche soir 9 mai. (Matinée à 2 h. 30). Prudent de louer. — Lundi : « Florette et Patapon ».

SCALA

Tout le monde sait que « Bordeaux qui rit ! » est la revue la plus gaie et la plus lumineusement montée, où tout concourt à la joie des yeux et de l'esprit. Succès constant et mérité. Location sans frais.

ALCAZAR

Le succès obtenu par l'active direction de La Bastide incite les habitants de la rive droite à venir applaudir en foule samedi 8 et dimanche 9 mai la troupe la plus homogène de Bordeaux dans « Le Chopin ». Toute la troupe.

THEATRE MOLIERE

Salle Franklin, dimanche 9 mai, à 2 h. 30 : « Madame la Maréchale » (Mme Sans-Gêne), Mme Gony, rôle de la Maréchale. Le spectacle sera terminé par « l'Eté de la Saint-Martin ».

THE NEW-YORK SYMPHONY ORCHESTRA

Le New-York Symphony Orchestra fondé en 1878, est l'un des plus réputés des Etats-Unis. Sous la direction de son chef, M. Walter Damrosch, il donnera, au cours de la tournée européenne qu'il entreprend, sur l'invitation des ministères des beaux-arts de France, d'Italie, de Belgique et d'un comité présidé par le lord-maire de Londres, un concert à Bordeaux, au Grand-Théâtre, le mardi 11 mai, à neuf heures du soir.

Un éminent artiste américain, M. Albert Spalding, violoniste, prêtera son concours à cette manifestation d'un haut intérêt artistique. La location sera ouverte au Grand-Théâtre à partir du dimanche 9 mai.

OLYMPIA-CINEMA-PALACE

Affluence toujours énorme. On peut véritablement dire que le « Cinéma National » est le rendez-vous par excellence du « Tout-Bordeaux élégant ».

Vendredi, soirée de grand gala, qui comme ses devancières est appelée au plus grd succès.

Programme superbe, dont il convient de citer : « Un Nid de Serpents », drame joué par Tom-Mix; « Lassiter le Vengeur », 4me épisode (Dans le Chaos); « Toujours de l'Audace », comédie jouée par Georges Walsh; Déménageurs express », dessins animés; « Faits divers mondiaux », comprenant « Le Meeting de Monaco », brûlante actualité, etc.

A l'orchestre, sous la haute direction du maître Trespallé-Barrau : « Wagram » (Zercoi); « Printania » (Lanqueteau); « Miss Eva » (Cazes), etc.

Représentations tous les soirs, à 20 h. 30. Matinées, les jeudis, dimanches et fêtes. Location : téléphone, 13-38.

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)

Vendred